

# Malvoyants et Romands: aïe?

**TOUS ÉGAUX** Contrairement à ce que pensaient deux élus socialistes francophones, le canton ne fait aucune différence entre élèves malvoyants romands et alémaniques!

PAR PIERRE-ALAIN BREZIKOFER

Is étaient presque dans tous leurs états, Samantha Dunning (PSR, Bienne) et Hervé Gullotti (PSJB, Tramelan), Motif?

«Jusqu'à cette année, le canton mandate le Centre pédagogique pour élèves handicapés de la vue (CPHV) pour accompagner les enfants malvoyants du Jura bernois et de la Bienne francophone dans leur scolarité. Il semblerait toutefois que le canton ait choisi de ne plus recourir aux prestations du CPHV, mais de faire appel au Kompetenzzentrum für



Dans ce canton, les élèves malvoyants francophones ne seront pas lésés par rapport aux Alémaniques. DR

“Les prestations doivent être disponibles dans l'ensemble du canton...”

LE CONSEIL EXÉCUTIF

Sehlförderung, à Zollikofen. Ainsi, plusieurs questions se posent concernant l'accompagnement des élèves malvoyants ou aveugles francophones», entendaient anticiper les deux précités dans une récente interpellation.

## «Rien n'est fait»

«Tout d'abord, rien n'est fait, vient en quelque sorte de leur répondre le Conseil exécutif. Les discussions avec le CPHV de Lausanne et l'Ecole pour en-

fants et adolescents aveugles et malvoyants de Zollikofen concernant les prestations ambulatoires à fournir aux élèves romands aveugles ou malvoyants du canton de Berne sont toujours en cours à l'heure actuelle. Et aucune décision définitive n'a été prise.» Voilà pour l'essentiel. Histoire d'en revenir rapidement aux nombreuses questions que se

posaient les interpellateurs, sachez qu'ils s'interrogeaient forcément sur le pourquoi du comment, s'inquiétaient des (dés)avantages éventuels d'un éventuel transfert. Sans oublier, bien sûr, quelques solides questionnements quant à la langue que parlerait le personnel spécialisé en cas de déménagement à Zollikofen. Eh bien, le Conseil exécutif a

tenu d'entrée de cause à souligner que toutes les démarches entreprises visent à garantir que les prestations soient disponibles dans l'ensemble du canton. Et donc aussi dans le Jura bernois et à Bienne. En tout cas, le maintien des prestations ambulatoires existantes en faveur des élèves francophones nécessitant un soutien spécifique en raison d'une défi-

ciance visuelle, lesquelles sont actuellement fournies par le CPHV, n'est pas remis en question. Comme le rappelle l'Ours, l'office compétent entretient des contacts étroits avec les deux prestataires susmentionnés, afin d'assurer l'offre dans une même mesure et à un même niveau de qualité à l'avenir.

## Des spécialistes romands

Remarque importante, les prestations continueront d'être fournies par des spécialistes francophones. «L'office compétent délivre une garantie individuelle de participation aux frais pour les élèves de l'école obligatoire concernés. Selon ses besoins, un enfant bénéficiera, par exemple, de l'accompagnement d'un ou d'une spécialiste en classe pendant quatre heures par semaine», insiste l'exécutif. A l'heure actuelle, huit élèves francophones aveugles ou malvoyants se sont vu délivrer une garantie de participation aux frais pour pouvoir bénéficier des prestations ambulatoires du CPHV, et ce jusqu'au 31 juillet 2020.

## Promis, juré

Conclusion? «Quel que soit le futur prestataire, les élèves francophones de l'école obligatoire ayant besoin d'un soutien spécifique en classe en raison d'une déficience visuelle bénéficieront toujours d'une aide adaptée», jure le gouvernement.

# Oui à la nouvelle loi, mais avec quelques restrictions

**JEUX D'ARGENT** La Commission de la sécurité propose 4 modifications.

La Commission de la sécurité a étudié la nouvelle loi cantonale sur les jeux d'argent (photo ldd) et les demandes d'adhésion du canton au concordat national et au concordat régional sur les jeux d'argent. Elle approuve les deux projets, mais elle propose d'apporter quatre modifications à la loi.

## Oui aux paris sportifs locaux

La grande majorité de la commission souhaite que les paris sportifs locaux soient dorénavant autorisés. Le fait que ces paris ne sont pas habituels dans le canton de Berne ne justifie pas qu'on les interdise. En effet, ils sont soumis aux mêmes conditions que les petites loteries ou les petits tournois de poker. Le surcroît de travail pour l'administration est donc négligeable. Ce serait par ailleurs un bon moyen pour les clubs sportifs de se procurer de l'argent. Une courte majorité de la com-



mission propose par ailleurs de supprimer la coopération au développement de la liste des domaines d'affectation du Fonds de loterie.

Selon elle, cette compétence relève de la Confédération. En cas de catastrophe à l'étranger, le canton a toujours la possibilité d'allouer des fonds à des pays étrangers victimes de catastrophes. La minorité pense que rien ne s'oppose au financement de la coopération au développement

grâce à l'argent du Fonds de loterie.

Une minorité de la Commission de gestion propose au Grand Conseil que 35% des recettes des loteries dévolues au canton soient affectées durablement au Fonds du sport. Actuellement, le Conseil exécutif arrête ce pourcentage chaque année. La majorité de la commission aimerait de son côté maintenir la règle en vigueur parce qu'elle considère comme nécessaire une certaine flexibilité dans le financement du fonds.

Une autre proposition minoritaire demande que les recettes des loteries servent uniquement à soutenir des projets d'utilité publique sans but lucratif. Selon la majorité de la commission, le critère de l'utilité publique est défini avec suffisamment de précision dans la loi et il n'est pas opportun d'exclure les organisations à but lucratif. **CBE**

EN BREF

## SAINT-IMIER Disco pour les femmes

Le collectif de la grève des femmes de Bienne invite la gent féminine à la fête demain soir. Il organise une soirée disco, dès 21h30, à Espace Noir. La soirée se poursuivra au Bar 48, à Bienne. Le collectif souhaite non pas célébrer la Saint-Valentin qu'elle considère comme une fête stéréotypée, mais tous les types d'amour possibles. **AZU**

## TAVANNES

## Parler pour mieux s'aimer

Un séminaire pour couples est organisé les 14, 15 et 16 février, à la Salle communale à l'occasion de la Saint-Valentin. Eric et Rachel Dufour, pasteurs, thérapeutes, sexologues et conférenciers, tenteront de démontrer qu'il est possible de vivre en couple amoureux, passionné et de réussir à naviguer au travers des tempêtes de la vie. Ce séminaire est possible grâce à la collaboration entre innocence.ch et famillesdefoi.ch **MPR**

## LOTERIES

Tirages du 12 février 2020

| N° + N° Chance | Gagnants | Gains (Fr.) |
|----------------|----------|-------------|
| 6 + 1          | 0        | -           |
| 6 + 0          | 2        | 500'000.00  |
| 5 + 1          | 14       | 4'082.75    |
| 5 + 0          | 88       | 1'000.00    |
| 4 + 1          | 553      | 118.60      |
| 4 + 0          | 2'613    | 65.15       |
| 3 + 1          | 7'194    | 22.90       |
| 3 + 0          | 35'841   | 9.80        |

Prochain Jackpot: Fr. 21'200'000.-\*

## JOKER

| N°         | Gagnants | Gains (Fr.) |
|------------|----------|-------------|
| 6/6        | 0        | -           |
| 5 derniers | 3        | 10'000.00   |
| 4 derniers | 22       | 1'000.00    |
| 3 derniers | 152      | 100.00      |
| 2 derniers | 1'539    | 10.00       |

Prochain Jackpot: Fr. 1'200'000.-\*

\*Montants estimés en francs, non garantis. À partager entre les gagnants du 1<sup>er</sup> rang.

| ORDRE EXACT:     | Aucun gagnant |
|------------------|---------------|
| TOUS LES ORDRES: | Fr. 128.50    |
| MILIEU:          | Fr. 7.70      |

| ORDRE EXACT:     | Aucun gagnant |
|------------------|---------------|
| TOUS LES ORDRES: | Aucun gagnant |
| 1er CHIFFRE:     | Fr. 12.50     |

| ORDRE EXACT:     | Aucun gagnant |
|------------------|---------------|
| TOUS LES ORDRES: | Aucun gagnant |
| 1er CHIFFRE:     | Fr. 12.50     |

Seule la liste officielle des résultats de la Loterie Romande fait foi.  
www.loro.ch

## Les angoisses de la Commission de gestion

**HJB SA** La Commission de gestion du Grand Conseil a des questions à poser concernant la décision du Conseil exécutif de céder une partie du capital-actions de l'Hôpital du Jura bernois. Elle aimerait savoir si le gouvernement poursuit une nouvelle stratégie et pourquoi cette décision intervient avant l'établissement de l'état des lieux du paysage hospitalier bernois. La décision du Conseil exécutif de céder 35% du capital-actions de l'HJB à un groupe hospitalier privé suscite des questions au sein de la Commission de gestion. Celle-ci a donc pris l'initiative d'exiger des réponses écrites du gouvernement. Elle aimerait savoir notamment dans quelle mesure cette cession reflète un changement de stratégie de la part de l'exécutif. En effet, elle coïncide avec l'adaptation par le Conseil exécutif de la stratégie de propriétaire relative aux hôpitaux régionaux. La commission se demande aussi si cette décision est judicieuse sachant que l'exécutif n'a pas encore soumis au Grand Conseil l'état des lieux du paysage hospitalier bernois que celui-ci lui a demandé, en adoptant à une large majorité une motion de la commission qui réclamait un rapport sur les risques que les hôpitaux bernois font courir au canton et sur les mesures envisageables pour y parer. **CBE**